



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Irak

Question écrite n° 69568

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la torture et les mauvais traitements en Irak. D'après un rapport d'Amnesty International, les prisonniers politiques auraient été soumis aux formes de torture physique les plus brutales, comme les décharges électriques et l'arrachage des yeux, ainsi qu'aux formes de torture psychologiques, comme les simulacres d'exécution et le viol de proches. C'est pourquoi il aimerait connaître les moyens mis en oeuvre pour que ces mauvais traitements soient arrêtés et pour que les prisonniers aient plus de respect pour leurs droits humains.

Texte de la réponse

La France, comme ses partenaires européens, est vivement préoccupée par la situation des droits de l'homme en Irak. Comme dans le reste du monde, elle entend y défendre le respect de ces valeurs universelles, auxquelles elle attache un très grand prix. A l'initiative de l'Union européenne, une résolution sur la situation des droits de l'homme en Irak a été adoptée en avril 2001 par la Commission des droits de l'homme des Nations unies. Une autre résolution sur le même sujet a été approuvée, le 30 novembre dernier, par la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies. Rédigées sur la base des observations du rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, M. Mavrommatis, ces textes mettent en exergue l'existence de manquements graves aux droits de l'homme dans ce pays, qu'il condamne énergiquement, en particulier la pratique généralisée et systématique de traitements cruels et de la torture. Ils demandent au gouvernement irakien de mettre un terme à ces pratiques. Ces résolutions réitèrent en outre le souhait que le gouvernement irakien invite M. Mavrommatis à se rendre en Irak et coopère, de manière générale, avec l'ensemble des mécanismes des Nations unies dans le domaine des droits de l'homme (rapporteurs spéciaux sur la torture, sur les exécutions sommaires, sur la violence contre les femmes...). La France partage pleinement cette approche et demande la mise en oeuvre de ces mécanismes, en particulier les visites sur place dont l'objet est d'informer de manière plus précise les organes compétents des Nations unies sur la situation prévalant en Irak et de formuler les recommandations nécessaires. Par ailleurs, dans le cadre des contacts qu'elle continue d'entretenir avec les autorités irakiennes, la France s'efforce, sur un plan national, d'encourager l'Irak à réaliser des progrès tangibles dans le domaine des droits de l'homme. En réponse à une lettre de son homologue irakien, le ministre des affaires étrangères a ainsi eu l'occasion, en juin dernier, de marquer toute l'importance que la France attachait à ce que l'Irak se prenne l'initiative de gestes positifs dans ce domaine, quelle que soit l'ampleur des difficultés connues par ailleurs dans ce pays, concernant notamment la situation humanitaire. En retour, le ministère des affaires étrangères a indiqué qu'il se préparait à développer un dialogue constructif avec la Commission des droits de l'homme des Nations unies. Les autorités françaises attendent désormais que le gouvernement irakien traduise dans les faits cette première intention et permette une véritable amélioration de la situation dans son pays, qui reste très préoccupante.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69568

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6673

Réponse publiée le : 4 février 2002, page 552